



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
03.12.2009

Date de la convocation des conseillers :
03.12.2009

point de l'ordre du jour no:
17

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 11 décembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Hannen, Jaerling, Hildgen, Knaff, Codello, Zwally, Weidig, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Wohlfarth, Becker, Baum, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour l'exercice 2009

Vu le relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour l'exercice 2009 au montant de € 2.016.107,50 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle principal de l'impôt foncier pour l'exercice 2009 au montant de € 2.016.107,50 .

En séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 18.12.2009.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,